



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 1

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 8

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

✓ Excusés : 6

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : 3

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI, Hubert BUR

15. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Syndical,



VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

A ce titre, en raison de la vacance de poste de directeur financier, il a été nécessaire de créer un emploi d'attaché territorial dans la perspective d'un recrutement par la voie statutaire.

EXPOSE le tableau des emplois suivant :

Nombre de postes	Grade	Catégorie	Temps de travail
1	Ingénieur en chef hors classe	A	Temps complet
1	Ingénieur principal	A	Temps complet
2	Attaché territorial	A	Temps complet
1	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	Temps complet
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	C	Temps complet
3	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

46 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget liés à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 21 DEC. 2020.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 21 DEC. 2020.....